

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 septembre 2017



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mme CHARRET-GODARD
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - Mme TENENBAUM - Mme DILLESEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN-GENDRE - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX
Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir Mme TROUWBORST) - Mme REVEL (pouvoir M. DECOMBARD) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - Mme TOMASELLI (pouvoir Mme CHARRET-GODARD) - Mme FERRIERE (pouvoir Mme MASLOUHI) - M. ROZOY (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BICHOT) - M. CAVIN (pouvoir Mme DESAUBLIAUX)
Membres absents : M. MARTIN

OBJET

DE LA DELIBERATION

Commissions de quartier - Modification du dispositif

Madame Koenders, au nom de la commission de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, expose :

Mesdames, Messieurs,

Les commissions de quartier ont été mises en place par la Ville en octobre 2002, conformément aux dispositions de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, dans le but de développer la démocratie participative à Dijon. Elles ont été renouvelées à plusieurs reprises : le 11 octobre 2004, le 15 octobre 2008, le 13 octobre 2011, le 11 octobre 2014 et enfin le seront, à nouveau, le 14 octobre 2017.

Pour le tirage au sort des membres des commissions de quartier (annexe 2), la Ville de Dijon représentée par son Maire en exercice propose d'organiser un tirage au sort informatique qui sera réalisé sous contrôle d'huissier de justice et déposé à l'étude SCP MIAS, LALEVE, LEPIN, FAVRE, BONASERA, Huissiers de Justice associés.

Compte tenu de l'expérience acquise au terme de quinze années de pratique de démocratie participative à Dijon, notamment des propositions des membres recueillies lors du précédent cycle, il apparaît opportun d'apporter de nouvelles modifications au dispositif des commissions de quartier.

Ces dernières pourraient être les suivantes :

1. Modification des instances

Il est proposé de supprimer l'instance du bureau permanent, de modifier la coprésidence et d'ajouter un article en lien avec l'Observatoire de l'Age.

Les deux instances que sont les commissions de quartier et l'assemblée plénière restent inchangées.

a) Modification de la coprésidence

En 2014, pour une plus grande efficacité de la démocratie participative, une coprésidence avec un coprésident issu du collège des habitants et un coprésident issu du collège des élu(e)s municipaux a été mise en place.

Jusqu'alors un tirage au sort était effectué lors de la première réunion des commissions de quartier afin de désigner le coprésident représentant le collège des habitants. Le maire nommait un coprésident parmi les membres du collège des élu(e)s pour chaque commission de quartier.

En lieu et place, il est proposé de remplacer le tirage au sort par une élection qui aurait lieu lors de la première réunion de la commission de quartier. Un binôme de coprésidents (un titulaire et un suppléant) représentant les habitants sera élu par ses pairs. Le titulaire et le suppléant composant le binôme souhaitant postuler à la coprésidence devront le préciser sur le formulaire dédié en cochant la case spécifique. Le maire nomme un binôme de coprésidents (un titulaire et un suppléant) pour chaque commission de quartier, parmi les membres du collège des élus.

b) Le bureau permanent

Il s'agit de l'instance regroupant les neuf coprésidents habitants et les neuf coprésidents élus. Avec l'expérience, il s'avère que l'instance du bureau permanent ne présentait pas de vraie plus-value pour le fonctionnement des commissions de quartier.

En lieu et place du bureau permanent, il est proposé que l'inscription des points à l'ordre du jour se fasse collégalement par les membres de la commission et les habitants du quartier lors de la réunion de la commission de quartier précédente (en mars pour juin et en juin pour novembre).

2. Ajustement du périmètre des commissions de quartier

Les neuf commissions de quartier sont dénommées comme ci-après : Varennes-Toison d'Or-Joffre, Grésilles, Maladière-Drapeau-Clemenceau, Université, Chevreul Parc, Centre-Ville, Bourroches-Port du Canal-Valendons-Montagne Sainte-Anne, Fontaine d'Ouche-Faubourg Raines-Larrey-Motte Giron et Montchapet. Le découpage et l'ajustement des périmètres sont indiqués dans l'annexe 1 du règlement intérieur (joint au présent rapport).

3. Calendrier de renouvellement

Le tirage au sort des membres habitants se déroulera le 14 octobre 2017 à 17h30 sous contrôle d'huissier.

Les autres dispositions prévues par la délibération d'origine du 28 juin 2002 resteraient inchangées.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider les modifications du dispositif des commissions de quartier, dans les conditions proposées ;
- 2 - adopter le nouveau règlement intérieur annexé au rapport ;
- 3 - m'autoriser à signer le règlement intérieur et tout document à intervenir pour son application.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 53

Abstentions : 5